



SNUDI-FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière

PETITION NATIONALE pour l'abandon de l'évaluation PPCR des enseignants l'arbitraire ça suffit !

Les enseignants du 1^{er} degré soussignés constatent que :

– l'introduction des nouvelles modalités d'évaluation des enseignants conduit à l'arbitraire le plus total que ce soit lors :

- des entretiens de carrière pour les bonifications d'ancienneté d'un an pour le passage aux 7^{ème} et 9^{ème} échelons,
- des opérations de passage à la hors classe et à la classe exceptionnelle.

– les **appréciations subjectives, non justifiées et souvent injustifiables** des IA-DASEN, sont souvent dégradantes pour des milliers de collègues aux états de service pourtant irréprochables ce qui conduit à les fragiliser. De plus ces personnels victimes de cet arbitraire sont sans réelles possibilités de recours, le rôle de contrôle a priori des représentants des personnels en CAPD étant rendu impossible par cette réforme,

– avec la disparition de l'Ancienneté Générale de Service dans les barèmes, remplacée par l'ancienneté dans le corps, les **anciens instituteurs sont particulièrement pénalisés** dans leur déroulement de carrière,

– lors de la campagne de promotion à la Hors Classe 2018, des milliers de collègues ont été **évalués sans avoir rencontré qui que ce soit**. Ces appréciations, qui resteront définitives, ont été portées sans aucune explication ! Elles vont pénaliser ces personnels jusqu'à la fin de leur carrière et sur le montant de leur pension,

– le taux d'accès à la HC des PE (13,2 %) reste **inférieur aux 17 % de tous les autres corps de l'Éducation nationale et de la Fonction publique**. Cela représente une perte de 3500 promus en 2018,

– cette situation découle de la mise en œuvre du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations rentré en vigueur en 2018.

En conséquence, les enseignants du 1^{er} degré soussignés revendiquent :

- ▶ l'abandon de la nouvelle évaluation des enseignants et donc l'abandon du PPCR à l'origine de la dégradation ;
- ▶ un barème basé essentiellement sur l'AGS pour le déroulement de carrière de chaque personnel, concernant les accélérations de carrière, le passage à la hors classe et à la classe exceptionnelle ;
- ▶ l'augmentation immédiate du taux de passage à la hors classe : au moins 17 % comme dans tous les autres corps de l'Éducation nationale ;
- ▶ tous les PE et instituteurs doivent pouvoir accéder à la hors classe avant leur départ à la retraite ; les appréciations doivent pouvoir être revues à la hausse.

NOM Prénom	établissement	dept	signature

À retourner à : SNUDI-FO 95 – 38 rue d'Eragny – 95310 St Ouen l'Aumône

Par fax : 01.56.93.22.67 ; par courriel : 95snudifo@gmail.com

PETITION NATIONALE
pour l'abandon de l'évaluation PPCR des enseignants
l'arbitraire ça suffit !

NOM Prénom	établissement	dept	signature

retourner à : **SNUDI-FO 95 – 38 rue d'Eragny – 95310 St Ouen l'Aumône**

Par fax : **01.56.93.22.67**

Par courriel : 95snudifo@gmail.com